

Ville de Béthune



Création d'un pack d'inclusion numérique à des foyers les plus modestes

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lance un appel aux dons pour financer un projet de lutte contre l'exclusion numérique. Le CCAS crée un pack numérique d'inclusion sociale.

Publié le 27 novembre 2020

Cette période de crise sanitaire creuse davantage les inégalités liées à la fracture numérique. En effet, les foyers les plus modestes sont les plus éloignés des outils informatiques et connectés, pourtant devenus essentiels dans notre quotidien.

40% des Français se sont déclarés en difficulté avec le numérique en 2017 et 40% des personnes en précarité sociale sont aussi en précarité numérique. Or, de plus en plus de démarches quotidiennes passent par le numérique (achat, application de transports, banque en ligne, CAF, préfecture, etc...).

L'inclusion sociale passe aussi par la résorption de la fracture numérique. Ainsi, la Ville de Béthune, à travers son CCAS, propose d'aider les foyers béthunois les plus modestes et en situation d'illectronisme.

Pour ce faire, le CCAS lance une campagne d'appel aux dons financiers et de matériel informatique

Sachant que le don d'un particulier ouvre ainsi droit à une **réduction d'impôt de 66% de son montant** dans une limite globale de 20% du revenu imposable.

En tant que mécénat social, les dons effectués aux CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des sociétés, à hauteur de **60% du montant des versements**.

La création d'un pack d'inclusion numérique

Pour en bénéficier, il faut être Béthunois et ne pas dépasser le SMIC. S'il concerne tous les publics (familles, personnes isolées, couples sans enfant...), une priorité est donnée aux scolaires. En effet, en ce contexte sanitaire particulier, la scolarité se poursuit parfois de façon dématérialisée. Cela nécessite de disposer d'un ordinateur pour suivre les cours à distance, rendre ou obtenir les devoirs ou encore interagir avec l'environnement scolaire.

Le pack d'inclusion numérique se compose :

- D'un ordinateur : Le dispositif consiste à fournir aux personnes éligibles un poste informatique complet et prêt à l'emploi, composé d'une unité centrale, d'un écran, d'un clavier et d'une souris
- D'une aide à la connexion de 100 € : En complément du don d'ordinateur, le CCAS va mettre en place une aide à la connexion d'un montant de 100 €, à destination également des foyers les plus modestes. Ce soutien financier doit permettre aux bénéficiaires de s'acquitter des 3 premiers mois de forfait internet.
- Une aide technique avec Unis-Cité : Dans le cadre de cette démarche de lutte contre l'illectronisme, un 3^e volet consiste en une aide à l'installation et à la prise en main de l'outil informatique. Cette aide technique s'inscrit dans le projet Les Connectés et elle sera apportée par les jeunes volontaires d'Unis-Cité.

Cette action vise à renforcer l'autonomie des habitants, à leur proposer un accompagnement personnalisé dans les usages quotidiens et dans leurs démarches en ligne et In fine, à les rendre autonomes dans la maîtrise de l'outil informatique et de l'utilisation d'internet.

Les critères d'attribution :

- Être dépourvu d'un ordinateur et/ou connexion internet
- Être en situation de fragilité budgétaire (évaluée en fonction du reste à vivre du ménage)
- Rencontrer un besoin urgent d'équipement (priorité aux familles ayant au moins un enfant scolarisé)

Le traitement des demandes :

- 1) Evaluation sociale et financière de la demande par le CCAS. Elle s'effectue dans le cadre d'un entretien avec un travailleur social du CCAS
- 2) Les demandes sont soumises à validation d'une commission d'attribution
- 3) Troisième étape : Livraison du pack par l'intermédiaire des équipes d'Unis-Cité, Les Connectés

Comment faire un don au CCAS?

Pour les dons matériels : Il faut se rendre au CCAS, situé 286, rue Fernand Bar à Béthune. En raison du contexte sanitaire, il convient de prendre rendez-vous au préalable au 03 21 01 63 10. Les dépôts spontanés ne sont pas possibles.

Pour les dons financiers : Ils peuvent être effectués par chèque ou en espèce, par courrier ou sur rendez-vous.

Le CCAS est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pour contacter le CCAS : 03.21.01.63.10.

✉ f.drouart@ville-bethune.fr

Centre Administratif Victor Hugo
Rue de Schwerte
62400 Béthune

HORAIRES :
Hôtel de Ville
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo
Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr